

**Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de Pau
Commune de LONS**

**Délibération du Conseil d'Administration
Du Centre Communal d'Action Sociale**

Séance du mercredi 11 mars 2026

Étaient Présents : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme BLEAU-VERDIER,
Mme ZINT, Mme MAURIN, Mme LARRIBAU,
Mme DARRIEUTORT, Mme VANCAUWENBERGE,

Absents excusés : Mme MAZILIÉ, M. BATUT, M. BARREIX,

Délibération n° 01-11032026

OBJET: Budget Principal du CCAS : reprise anticipée du résultat 2025

Monsieur le Président du CCAS expose que l'instruction comptable M57 offre la possibilité de procéder à la reprise anticipée, dès le budget primitif, des résultats de l'exercice précédent, sans attendre le vote du Compte de gestion et du compte administratif, conformément à l'article L. 1612-32 du Code général des collectivités territoriales.

Cette modalité de vote du budget primitif permet l'élaboration d'un budget prévisionnel dans l'attente, comme cette année, de la production d'un compte de gestion par le Service de gestion comptable.

Monsieur le Président du CCAS propose de voter le budget primitif 2026 avec reprise anticipée du résultat 2025.

Dans le cadre de cette procédure, le résultat est déterminé sur la base des comptes provisoires du CCAS, à savoir le projet de compte administratif, rapproché du projet de compte de gestion établi par le comptable.

En synthèse, le résultat prévisionnel s'établit comme suit :

		Dépenses	Recettes
RÉALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	686 914,49 €	682 114,87
	Section d'investissement	190,96 €	6 172,12 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement (compte 002)	0,00 €	188 082,88 €
	Section d'investissement (compte 001)	0,00 €	10 554,35 €
TOTAL EXERCICE		687 105,45 €	886 924,22 €
RESTES A RÉALISER REPORTÉS EN N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	686 914,49 €	870 197,75 €
	Section d'investissement	190,96 €	16 726,47 €
	Total	687 105,45 €	886 924,22 €
Résultat global de la section de fonctionnement 2025			183 283,26 €
Résultat global de la section d'investissement 2025			16 535,51 €

Monsieur le Président du CCAS propose d'affecter la totalité du résultat d'exploitation, soit 183 283,26 €, en excédent de fonctionnement reporté (article 002).

Dans ce cadre, les montants suivants seront inscrits au Budget primitif 2026 :

- Excédent reporté de la section d'investissement (article 001) : 16 535,51 €
- Excédent de fonctionnement reporté (article 002) : 183 283,26 €

Monsieur le Président précise que la procédure de reprise anticipée des résultats se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation du résultat demeure provisoire jusqu'à l'adoption de la délibération d'affectation définitive, laquelle interviendra après le vote du compte de gestion et du compte administratif 2025. En cas d'écart constaté entre les montants repris par anticipation et les résultats définitifs, celui-ci fera l'objet d'une régularisation lors de la première décision modificative de l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

ARRÊTE les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 tels que dressés par l'ordonnateur et attestés par le Comptable publics,

Publié le 13/03/2026

AUTORISE la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2025 au Budget primitif 2026,

AFFECTE de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement après couverture du besoin de financement en investissement, en excédent de fonctionnement reporté (article 002) pour 183 283,26 €.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À LONS, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du CCAS**



Nicolas PATRIARCHE